

## Commune de Prangins Programme de législature 2016-2021

### Préambule

A l'aube d'une nouvelle législature, la Municipalité, partiellement renouvelée avec trois nouveaux membres, entend, dans une volonté de transparence et d'ouverture, présenter les grands axes de sa politique pour les cinq années à venir. Elle a la forte volonté de travailler en bonne collégialité, sans omettre d'entendre prioritairement les préoccupations de ses citoyennes et citoyens.

L'action de la Commune, s'inscrit logiquement dans la continuité et reste étroitement liée à ses ressources financières, au développement régional et la volonté de ses autorités. Basé sur une analyse préalable de la situation, qui impose nécessairement des choix et des renoncements dans la détermination des priorités, le programme de législature s'articule autour de 3 axes. Sans base légale contraignante, il représente néanmoins un engagement à l'égard du Conseil communal et de la population, un instrument de conduite politique et un cadre de référence pour guider l'action de l'exécutif.

L'engagement de la Municipalité vise globalement à maintenir et développer des conditions cadres propices à l'épanouissement de sa population.

Nos priorités en  
trois axes

**1<sup>er</sup> axe : Vivre ensemble**

**2<sup>ème</sup> axe : Intégrer et maîtriser le développement**

**3<sup>ème</sup> axe : Optimiser la gestion communale**



**1<sup>er</sup> axe : Vivre ensemble**  
**Maintenir un cadre de vie de qualité et sûr**

***Vie sociale***

- Préserver une qualité de vie pour l'ensemble de la population
- Poursuivre une politique facilitant la vie des familles et un cadre propice à l'épanouissement des enfants
- Mener une politique attentive à l'égard des aînés
- Favoriser le maintien de notre jeunesse dans notre commune et encourager leurs activités
- Soutenir activement les sociétés locales
- Stimuler la participation citoyenne
- Inciter les habitants et les entreprises à s'engager et à bien vivre ensemble
- Poursuivre l'accueil et l'intégration de la population étrangère
- Favoriser les activités sportives et de loisirs

***Sécurité***

- Assurer la sécurité et le bien-être de nos concitoyens
- Prévenir et combattre les incivilités

***Equipements***

- Mener une politique progressive dans le domaine du logement à loyers abordables
- Consolider et développer les structures d'accueil de l'enfance et des aînés
- Maintenir et optimiser les infrastructures sportives et de loisirs

***Culture***

- Mettre en place une politique culturelle et l'intégrer à l'offre régionale

***Socio-économie et urbanisme***

- Renforcer le dynamisme commercial et touristique, ainsi que le lien social du cœur du village tout en valorisant son patrimoine
- Aménager et valoriser les espaces publics, notamment le cœur du village, en favorisant son rôle de lieu de rencontre et de mixité, et renforcer leur harmonie en termes de mobilier urbain et de langage floristique

## **2<sup>ème</sup> axe : Intégrer et maîtriser le développement**

**Assurer un développement harmonieux en préservant l'identité villageoise et la qualité de vie**

### ***Aménagement du territoire***

- Piloter la planification du territoire communal, participer à celle de la région, en préservant l'intérêt public dans une vision de développement harmonieux
- Planifier l'utilisation du sol et l'organisation du bâti en privilégiant un développement démographique raisonnable respectant l'identité villageoise et l'habitat individuel existant
- Poursuivre une politique volontariste lors de la création de plans de quartiers (PQ) visant à des projets à taille humaine intégrant des logements à loyers abordables, des équipements publics et renforçant les infrastructures de mobilité douce

### ***Environnement et climat***

- Poursuivre notre démarche globale en faveur du climat visant à diminuer sur le long-terme l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 du territoire
- Promouvoir et renforcer les subventions communales liées aux démarches privées en faveur du climat
- Valoriser notre patrimoine naturel et paysager et renforcer les démarches en faveur de la biodiversité, sensibiliser et associer les habitants à ces démarches
- Améliorer l'assainissement des eaux usées, gérer durablement les ressources environnementales, se préoccuper de la qualité de l'air et de la lutte contre le bruit
- Optimiser notamment à travers la déchetterie intercommunale, la gestion, la valorisation et le traitement des déchets

### ***Mobilité***

- Repenser une offre de transports publics adaptée aux besoins
- Compléter et améliorer les cheminements de mobilité douce (piétons + vélos) en les intégrant dans une vision régionale
- Améliorer la sécurité et réduire les nuisances sonores du réseau routier
- Développer un concept de mobilité intégrant une politique de stationnement cohérente

### ***Economie***

- Développer des conditions-cadre susceptibles de maintenir et créer des emplois
- Favoriser l'implantation de PME, d'artisans, de commerces et proposer des conditions propres à leur maintien
- Promouvoir l'offre touristique dans le cadre d'une politique régionale et cantonale

### **3<sup>ème</sup> axe : Optimiser la gestion communale**

**Etre une administration efficiente à l'écoute et au service de la population**

#### ***Administration et informatique***

- Améliorer l'effcience de nos prestations publiques grâce à des processus administratifs simplifiés et à un système informatique performant
- Mettre en place une cyberadministration pour faciliter la vie de la population
- Administrer les biens communaux de manière optimum
- Renforcer les outils de communication internes et externes
- Renforcer l'intégration des composantes du développement durable à nos actions et à notre politique d'achat

#### ***Finances***

- Poursuivre une politique d'équilibre budgétaire avec un taux d'imposition attractif et adapté
- Mener une politique d'investissements qui tient compte de notre capacité d'autofinancement et d'un plafond d'endettement raisonnable
- Maîtriser la dette

#### ***Ressources humaines***

- Préserver des conditions-cadre de travail attractives pour assurer la motivation, la fidélité et le bien-être des collaborateurs
- Etre une entité publique formatrice et socialement responsable
- Garantir l'égalité hommes-femmes (salaires et postes de travail)
- Favoriser la formation continue

#### ***Communication***

- Renforcer le dialogue avec les acteurs locaux et les habitants
- Utiliser des médias (site internet, PranginsInfo) conviviaux et performants
- Renforcer les actions ponctuelles de communication, d'information et de sensibilisation

Adopté en séance de Municipalité du 12 décembre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



François Bryand



Le Secrétaire



Daniel Kistler